

Patrimoine immatériel

Atelier sur les musées et le patrimoine immatériel - Approches adoptées en Asie-Pacifique

7^e Assemblée régionale de l'Organisation Asie-Pacifique du Conseil international des musées (ICOM)
Shanghai (Chine), 20-25 octobre 2002

CHARTE DE SHANGHAÏ

Musées, patrimoine immatériel et mondialisation

Nous, assemblée des participants à la 7^e Assemblée régionale de l'Organisation Asie-Pacifique du Conseil international des musées, réunie du 20 au 24 octobre 2002 à Shanghai, affirmant l'importance de la créativité, des facultés d'adaptation et du caractère particulier des peuples, des lieux et des communautés en tant que cadre de référence dans lequel les expressions, les valeurs, les traditions, les langues, l'histoire orale, les modes de vie traditionnels, etc., sont reconnus et promus dans toutes les pratiques muséales et du patrimoine, appelons les musées, en leur qualité de promoteurs de partenariats constructifs pour la sauvegarde du patrimoine de l'humanité, à :

- Affirmer toute la diversité culturelle de l'Asie-Pacifique, y compris en ce qui concerne la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, l'âge, la classe sociale, la foi, la langue, l'orientation sexuelle et les identités régionales
- Mettre en œuvre des approches interdisciplinaires et intersectorielles qui permettent une appréhension globale des diverses dimensions du patrimoine : mobilier et immobilier, matériel et immatériel, naturel et culturel
- Répondre aux défis et aux menaces de la mondialisation et étudier des approches permettant d'utiliser au mieux les possibilités qu'offre la mondialisation de la culture, de la technologie et de l'économie
- Développer des outils et des normes de documentation pour la mise en œuvre de pratiques coordonnées en matière de muséologie et de patrimoine
- Lancer des projets pilotes présentant les méthodes à utiliser pour associer les communautés locales à l'inventaire des ressources du patrimoine immatériel
- Ouvrir sincèrement à la conservation, à la présentation et à l'interprétation du patrimoine immatériel, dans le respect des caractéristiques locales
- Développer des programmes publics et des stratégies de gestion des visiteurs conformes aux lois, conventions et règlements relatifs à la conservation des ressources significatives du patrimoine et respectueux des règles et conventions en vigueur dans les communautés dépositaires du patrimoine immatériel
- Favoriser la compréhension des cultures et les échanges constructifs comme instruments de paix et d'harmonie sociale
- Utiliser tous les supports de communication : imprimés, audiovisuel, film et vidéo, technologies numériques et des télécommunications
- Évaluer et traiter les besoins de formation et le renforcement des capacités pour l'intégration de la gestion du patrimoine matériel et immatériel
- Proposer une interprétation accessible au plus grand nombre, formulée dans les langues appropriées et employant partout où cela est possible les dépositaires locaux des ressources du patrimoine immatériel
- Favoriser la participation active des secteurs public et privé pour privilégier le recours aux compétences et moyens locaux et pour diversifier la gamme des

ressources culturelles utilisables de façon à assurer une protection efficace de l'ensemble des ressources du patrimoine

- Établir des critères et des méthodologies d'intégration du patrimoine matériel et immatériel dans les musées et autres institutions du patrimoine
- Soutenir les efforts consacrés par l'UNESCO, à travers ses divers programmes, à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine immatériel, et rappeler l'importance de la contribution des instances professionnelles à la préparation d'une convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Professeur Zhang Wenbin
Président d'ICOM-Chine

Docteur Jacques Perot
Président de l'ICOM

Professeur Amareswar
Galla
Président d'ICOM-Asie-
Pacifique